



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°2 du 11 janvier 2018

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2019

arrêté du 15-12-2017 (NOR : ESRS1700247A)

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème des TIPE en mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2018- 2019

arrêté du 15-12-2017 (NOR : ESRS1700246A)

BTS

Thème concernant l'épreuve E3 Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques du brevet de technicien supérieur Services informatiques aux organisations - Sessions 2019 et 2020

note de service n° 2017-184 du 7-12-2017 (NOR : ESRS1733808N)

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé de données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la mise à jour des fiches administratives des élèves du second degré par leurs responsables légaux au moyen d'une procédure de téléservice : modification

arrêté du 22-9-2017 - J.O. du 22-12-2017 (NOR : MENE1726698A)

Traitement automatisé d'informations

Création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration : modification

arrêté du 26-9-2017 - J.O. du 22-12-2017 (NOR : MENE1727002A)

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes – rentrée scolaire 2018-2019

note de service n° 2017-198 du 8-1-2018 (NOR : MENH1733170N)

Sections internationales américaines

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature américaines – sessions 2019 et 2020
note de service n° 2017-196 du 8-1-2018 (NOR : MENE1736189N)

Personnels

Mouvement

Mouvement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) - Année scolaire 2018-2019
note de service n° 2017-197 du 8-1-2017 (NOR : MENH1732898N)

Publication de postes

Coordonnateurs pédagogique et ingénierie de formation et Mission de lutte contre le décrochage scolaire - année scolaire 2018-2019
avis (NOR : MENH1700618V)

Mouvement du personnel

Nomination

Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
décret du 28-12-2017 - J.O. du 30-12-2017 (NOR : MEN1733612D)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2019

NOR : ESRS1700247A

arrêté du 15-12-2017

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêté du 3-7-1995 modifié ; avis du CSE du 19-10-2017 ; avis du Cneser du 23-10-2017

Article 1 - En vue de la session des concours 2019, la seconde partie du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant : « **La sanction en droit** ».

Article 2 - L'arrêté du 20 décembre 2016 publié au Bulletin officiel n° 3 du 19 janvier 2017, fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2018, est abrogé à l'issue de la session des concours 2018.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 décembre 2017

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements secondaire et supérieur

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème des TIPE en mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2018- 2019

NOR : ESRS1700246A

arrêté du 15-12-2017

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; avis du CSE du 19-10-2017 ; avis du Cneser du 23-10-2017

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2018-2019 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 20 décembre 2016 publié au BOEN n° 3 du 19 janvier 2017 et fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2017-2018, est abrogé à compter de la rentrée 2018.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 décembre 2017

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

1 - Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés. L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une pratique courante des scientifiques. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de

travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2 - Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2018-2019

Pour l'année 2018-2019 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Transport.**

3 - Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant, ses capacités d'invention et d'initiative.

4 - Contenus et modalités

Le travail fourni conduit à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, modélisation, simulation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais doit faire ressortir une « valeur ajoutée » apportée par le candidat.

Les étudiants effectuent ces travaux en petits groupes d'au maximum cinq étudiants ou de façon individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat doit être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5 - Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur, de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

Thème concernant l'épreuve E3 Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques du brevet de technicien supérieur Services informatiques aux organisations - Sessions 2019 et 2020

NOR : ESRS1733808N

note de service n° 2017-184 du 7-12-2017

MEN - MESRI - DGESIP A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux vice-recteurs ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du Cned ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux chefs d'établissement

L'arrêté du 26 avril 2011 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « services informatiques aux organisations » paru au Journal Officiel de la République française le 17 mai 2011, prévoit dans la définition de l'épreuve E3 « analyse économique, managériale et juridique des services informatiques » un questionnement portant sur un thème juridique, pour deux sessions consécutives de l'examen. Le thème choisi pour les sessions 2019 et 2020 est :

« **Les contrats de production et de fournitures de services informatiques** ».

La note de service n° 2015-171 du 9 octobre 2015 parue au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 40 du 29 octobre 2015, est abrogée à l'issue de la session 2018.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé de données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la mise à jour des fiches administratives des élèves du second degré par leurs responsables légaux au moyen d'une procédure de téléservice : modification

NOR : MENE1726698A

arrêté du 22-9-2017 - J.O. du 22-12-2017

MEN - DGESCO B2-2

Vu Code de l'éducation ; loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment 4° du II de l'article 27 et II de l'article 30 ; arrêté du 15-11-2013 modifié ; saisine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 23-12-2016 (n° 1666583)

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 2013 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le septième alinéa, est ajouté l'alinéa suivant :

« - nationalité ; ».

2° Après le onzième alinéa, est ajouté l'alinéa suivant :

« - photographie d'identité, sous réserve de l'accord préalable de l'élève s'il est majeur ou de son représentant légal s'il est mineur ; ».

3° Après le dix-neuvième alinéa, est ajouté l'alinéa suivant :

« - autorise un autre responsable légal à accéder aux données le concernant ; ».

4° Après le dernier alinéa, sont ajoutés les alinéas suivants :

« - nombre d'enfants à charge ;

« - qualité de responsable financier (oui/non) ;

« - type de responsabilité financière (perçoit la bourse, perçoit les autres aides, acquitte les frais d'hébergement, acquitte les autres frais scolaires) ;

« - mode de paiement des frais scolaires et des aides à la scolarité (virement, chèque) ;

« - titulaire du compte bancaire ;

« - domiciliation bancaire ;

« - Iban et Bic ;

« Données relatives aux personnes à contacter :

« - civilité ;

« - nom ;

« - prénom ;

« - lien avec l'élève ;

« - téléphone : domicile, travail, portable, case à cocher « accepte les SMS ». »

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 septembre 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc Huart

Enseignements primaire et secondaire

Traitement automatisé d'informations

Création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration : modification

NOR : MENE1727002A

arrêté du 26-9-2017 - J.O. du 22-12-2017

MEN - DGESCO B2-2

Vu le Code de l'éducation ; loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment le II de l'article 30 ; arrêté du 22-9-1995 modifié ; récépissé de déclaration n° 309970 v 10 délivré par la Commission nationale de l'informatique et des libertés du 20-3-2017

Article 1 - Le a) de l'article 5 de l'arrêté du 22 septembre 1995 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° Après le sixième alinéa sont ajoutés les alinéas suivants :

« - qualité de responsable financier (oui/non) ;

« - type de responsabilité financière (perçoit la bourse, perçoit les autres aides, acquitte les frais d'hébergement, acquitte les autres frais scolaires) ;

« - mention du décès de l'un ou des parents ; ».

2° Au septième alinéa, les mots : « adresse, » sont supprimés.

3° Le septième alinéa est complété par les mots : « , lien avec l'élève » ;

4° Le douzième alinéa est complété par les mots : « (nom du titulaire du compte bancaire, domiciliation bancaire, lban et Bic) » ;

5° Après le douzième alinéa, est inséré l'alinéa :

« - mode de paiement des frais scolaires et des aides à la scolarité (par chèque trésor, virement bancaire ou virement à l'étranger) ; ».

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 septembre 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc Huart

Enseignements primaire et secondaire

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes – rentrée scolaire 2018-2019

NOR : MENH1733170N

note de service n° 2017-198 du 8-1-2018

MEN - DGRH B2-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2018/2019.

I. Dispositions générales

I.1 Spécificités des écoles européennes.

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles I - qui comprend le site d'Uccle qui accueille des élèves des premier et second degrés, et le site de Berkendael qui accueille des élèves uniquement du premier degré - I, II, III, IV, Mol, l'école est située à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers) ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg (Luxembourg I et II) ; Italie (Varèse) ; Espagne (Alicante) et Pays-Bas (Bergen, l'école est située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar).

Les écoles européennes, qui scolarisent les élèves de la maternelle à la terminale, rassemblent, pour chacune d'entre elles, entre 600 et 3 500 élèves de différentes nationalités amenés à choisir une deuxième langue parmi les trois langues véhiculaires (allemand, anglais, français). Les enseignants francophones sont donc appelés à prendre en charge un enseignement du français langue 2, 3 ou 4 (outre celui de la langue maternelle). Cette spécificité rend indispensable une solide formation en français langue étrangère.

La structure des écoles européennes mêle des cultures professionnelles très différentes et se distingue par un système éducatif spécifique, tant du point de vue administratif que pédagogique ; en particulier, les parents sont très présents dans les écoles européennes, où ils assument pleinement leur rôle de co-éducateur.

L'ouverture d'esprit, la capacité à communiquer, la souplesse et la tolérance sont indispensables.

De grandes facultés d'adaptation sont nécessaires. Une volonté et une capacité à travailler en équipe sont également indispensables : il s'agit de travailler, non seulement dans une section francophone (avec des enseignants français, belges et luxembourgeois) mais aussi d'entretenir des liens étroits avec les enseignants d'autres langues européennes et d'autres cultures en matière d'éducation. La présence dans l'établissement est requise du lundi au vendredi (tâches d'enseignement, de surveillance et réunions de coordination et d'harmonisation, suivi des élèves, élaboration des sujets d'examens internes et propositions des sujets du baccalauréat).

La consultation du site Internet des écoles européennes <http://www.eursec.eu> est vivement recommandée afin de mieux mesurer les spécificités et les exigences de cet enseignement, et de prendre connaissance, notamment, des programmes sensiblement différents de ceux en vigueur en France.

I.2 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier (agrégés, certifiés, professeurs d'EPS, CPE, instituteurs et professeurs des écoles) et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger. Conformément à l'article 29 du statut des personnels des écoles européennes, les enseignants ayant déjà exercé en qualité de fonctionnaire détaché dans une école européenne de type 1 ne peuvent faire acte de candidature.

Le statut des personnels en fonction dans les écoles européennes précise que dans le cas où l'affectation antérieure

de l'agent est située **en dehors du territoire européen des États membres, le lieu d'origine, lors de son entrée en fonction, est fixé à la capitale du pays dont il est ressortissant.**

C'est ainsi que les enseignants affectés dans les départements d'outre-mer (Dom) dont la candidature est retenue ne pourront pas prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence (Dom/Paris).

L'appréciation de la prise en charge des frais Paris/école européenne s'effectuera en application de l'article 59 du statut du personnel détaché auprès des écoles européennes.

I.3 Séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour quatre ans.

Pour leur prise en charge administrative et financière durant leur séjour dans une école européenne, les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg, ceux du premier degré sont placés auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle pour leur gestion financière, la gestion individuelle et collective relevant de leur département d'origine. La part salariale complémentaire versée par les écoles européennes fait l'objet d'une réglementation interne qui précise les grilles et échelons. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant de déposer leur dossier.

Le renouvellement du contrat pour 3 ans à l'issue des deux premières années et pour 4 ans à l'issue de la 5ème année n'est pas un droit acquis, mais reste subordonné à l'avis des corps d'inspection ainsi qu'à celui du directeur de l'école.

Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être accordées au terme de la 5e année.

I.4 Examen des candidatures

Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitæ détaillé sur papier libre doivent être joints au dossier. La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature. Il convient tout particulièrement de mentionner les capacités linguistiques, conformément au cadre commun européen de référence.

Les candidats sont nommés sur proposition des inspecteurs en charge des écoles européennes, après avis du groupe de travail ministériel.

Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

II. Postes susceptibles d'être vacants

Les candidatures de personnels non mentionnés dans le I-2 ne seront pas prises en compte.

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut être précisée.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux. Cependant, ils ne doivent pas mentionner les écoles dans lesquelles ils n'ont aucune intention de se rendre.

II.1 Enseignements préélémentaire et élémentaire

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes européens avec leurs particularismes : notamment la religion et la morale laïque.

Des heures européennes (heures d'enseignement rassemblant des élèves de langues différentes) doivent également être assurées. Les enseignants français ne sont pas autorisés à enseigner la religion conformément au principe de laïcité.

Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo arrivants dans une classe d'initiation).

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand ainsi que de la langue du pays d'accueil est indispensable.

Une bonne maîtrise de l'outil informatique est préconisée.

- Pour la rentrée scolaire 2018, 3 instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.

II.2 Enseignement secondaire

Les professeurs sont appelés à enseigner de la 1re à la 7e classe (soit de la 6e à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

En outre, des conseillers principaux d'éducation peuvent également être recrutés.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que ces postes nécessitent une expérience et des qualifications attestées, en particulier une formation en français langue étrangère pour les enseignants de lettres et d'histoire-géographie.

Dans certains cas, une formation universitaire en philosophie (pour les candidats "lettres") pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction.

Des compétences larges en Tuic peuvent être exigées.

- 16 enseignants du second degré pourront être recrutés :

- **5 professeurs agrégés ou certifiés de lettres modernes ;**
- **1 professeur agrégé ou certifié de lettres classiques.**

Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- **2 professeurs agrégés ou certifiés de mathématiques ;**
- **1 professeur agrégé ou certifié de sciences de la vie et de la Terre ;**
- **1 professeur agrégé ou certifié d'économie-gestion ;**
- **3 professeurs agrégés ou certifiés d'histoire et géographie ;**
- **2 professeurs agrégés ou certifiés de philosophie ;**
- **1 professeur d'éducation physique et sportive (certifié ou agrégé).**

Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive et des postes de conseillers principaux d'éducation ou de professeurs certifiés ou agrégés dans les disciplines arts plastiques et physique-chimie pourraient être amenés à devenir vacants après la publication de la présente note de service.

Il est donc vivement conseillé aux personnels enseignants relevant des disciplines indiquées ci-dessus, souhaitant être recrutés dans une école européenne pour la rentrée 2018/2019, de déposer leur candidature.

III - Instructions relatives au dépôt du dossier

Le dossier, constitué d'un formulaire à compléter, doit être accompagné des pièces justificatives énumérées en page 4 de ce formulaire.

Il est téléchargeable sur Internet : <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique « Concours, emplois et carrières ».

Le supérieur hiérarchique direct (IEN pour le 1er degré, chef d'établissement pour le 2d degré) portera un avis sur la candidature de l'intéressé. Il formulera une appréciation littéraire sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement. Cet avis devra être complété par celui de l'IA-Dasen ou du recteur.

Par conséquent, le candidat veillera à ce que son dossier soit revêtu de l'avis du supérieur hiérarchique direct et de celui du recteur ou de l'IA-Dasen.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettront leur dossier par l'intermédiaire des services académiques (2d degré) ou départementaux (1er degré) dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation. Pour ces personnels, la rubrique « avis des autorités hiérarchiques » doit impérativement être renseignée et visée par le recteur ou l'IA-Dasen.

Les personnels détachés à l'étranger sont invités à envoyer leur dossier le plus tôt possible, des délais importants de transmission ayant parfois été constatés.

Le dossier **complet**, rempli et signé, devra être transmis :

Pour le premier degré en deux exemplaires :

- l'un adressé au ministère de l'éducation nationale, bureau des personnels enseignants du premier degré (DGRH B2-1), 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

- l'autre adressé à Pierre Hess, inspecteur de l'éducation nationale chargé de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Grenoble, secrétariat des corps d'inspection, 7 place Bir Hakeim, CS 81065, 38021 Grenoble Cedex 1.

Pour le second degré en deux exemplaires :

- l'un adressé au ministère de l'éducation nationale, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4), 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13.

- l'autre adressé à monsieur Dominique Willé, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Strasbourg, 6 rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg Cedex 9.

Le recteur ou l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale transmettra les dossiers au fur et à mesure de leur présentation. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats. La date limite d'envoi aux bureaux DGRH B2-1 et DGRH B2-4, ainsi qu'aux inspecteurs en charge des écoles européennes est fixée au **30 mars 2018**.

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement des personnels dans les écoles européennes.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray

Annexe 1

[Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes - Enseignant du 1er degré](#)

Annexe 2

[Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes - Enseignant du 2d degré](#)

Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes
Enseignant du 1^{er} degré

*Dossier à établir en **deux exemplaires** accompagnés **chacun de toutes les pièces justificatives**
et à adresser par la voie hiérarchique avant **le 30 mars 2018***

Un exemplaire adressé au ministère de l'éducation nationale

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des personnels enseignants du premier degré (DGRH B2-1)
72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13

Un exemplaire adressé au rectorat de l'académie de Grenoble

Pierre Hess
Inspecteur de l'éducation nationale pour les écoles européennes
Secrétariat des IEN
7 place Bir Hakeim CS 81065 38021 Grenoble Cedex 1



Numen | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Corps : (instituteur, professeur des écoles)	GRADE : (classe normale, hors classe, etc.)	Échelon :
--	---	------------------------

Nom de famille: Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : | | | | | | | | lieu de naissance :

Adresse personnelle: Tél.
..... Port.

Code Postal | | | | | | | | Fax

Commune Courriel :

SITUATION DE FAMILLE

<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Concubin(e)	<input type="checkbox"/> Pacs	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)
-----------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

Nom de famille du conjoint: Nom d'usage du conjoint:

Est-il/elle candidat à un poste dans les écoles européennes ?
Oui Non

Si oui précisez : 1^{er} degré 2^d degré

Discipline : Numen du conjoint : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Situation administrative
au moment du dépôt du dossier être titulaire et justifier de trois années de services effectifs dans la fonction

Position Activité Détachement Disponibilité Congé parental

Affectation (indiquez l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :

Département de rattachement :

Date de 1^{re} titularisation au MEN : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

État des services

À établir par ordre chronologique à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T.), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (N.T.). *Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps, les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées*

Corps	Qualité	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

Éléments de profil

A. - **Langues étrangères** (précisez le niveau **actuel** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de connaissance des langues étrangères.

Allemand						Anglais						Espagnol						Italien					
A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2

Autres langues :

B. - **Diplômes**

CAEI / Capsais / CAPA-SH

CAFIPEMF

Option.....

Option.....

Autres

C. - **Stages**

D- **Programme Jules Verne**

Français Langue Étrangère

	année	durée		année	durée
<input type="checkbox"/> Belc			<input type="checkbox"/> Master FLE		
<input type="checkbox"/> Licence mention FLE			<input type="checkbox"/> Certification complémentaire FLS		
<input type="checkbox"/> Maîtrise FLE			<input type="checkbox"/> Autre :		

Tuic (technologies usuelles de l'information et de la communication)

Stages suivis /compétences :

E.- **Expériences acquises au cours des dernières années** (cochez d'une croix, développez si nécessaire)

Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu – année – nature)

.....

Expérience de l'enseignement en maternelle (précisez le nombre d'années) :

.....

F. - **Animation** (développez si nécessaire)

Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :

.....

Vœux

Dans la liste suivante, classez exclusivement le ou les seuls établissements dans lesquels vous souhaiteriez être affecté:

Belgique (Bruxelles I ; Bruxelles II ; Bruxelles III Bruxelles IV ; Mol) ; Pays-Bas (Bergen) ; Allemagne (Karlsruhe ; Munich ; Francfort)
Luxembourg (Luxembourg I ; Luxembourg II) ; Italie (Varèse) Espagne (Alicante)

N°	Libellé établissement	N°	Libellé établissement
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7			

Dernière note arrêtée

Note pédagogique :	/ 20	Date dernière inspection :	___/___/___
--------------------	------	----------------------------	-------------

Votre attention est tout particulièrement appelée sur la nécessité de vérifier l'exactitude de vos notes auprès des services de la DSDEN dont vous relevez, après réception de votre dossier aucune réclamation ne sera prise en compte.

Autres actes de candidatures (cochez les cases correspondantes)

- | | | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|------------------------------|
| - Mouvement interdépartemental | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | - Postes du réseau culturel et coopération | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - AEFE | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | - Postes dans les collectivités d'Outre-Mer | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| - Autres étranger (hors AEFE) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | | | |

Pièces à joindre (le dossier de candidature ainsi que les pièces seront transmis en deux exemplaires)

(Les pièces seront numérotées)

- Lettre de motivation
- Curriculum détaillé
- Les 2 derniers rapports d'inspection
- Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées
- Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels des éléments de profil
- Pour les personnels détachés joindre le dernier arrêté de détachement

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À

le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature :

Avis des autorités hiérarchiques (nom et qualité des signataires)

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct
(capacité d'adaptation, sens des relations humaines, implication dans la vie de l'établissement)

Avis motivé du directeur académique des services de l'éducation nationale

Après vérification je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat

À le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom, qualité

Signature

À le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom, qualité

Signature

Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes
Enseignant du 2^d degré

*Dossier à établir en deux exemplaires accompagnés **chacun de toutes les pièces justificatives** et à adresser par la voie hiérarchique avant le **30 mars 2018.***

Un exemplaire est à adresser au ministère de l'éducation nationale,
Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-4)
72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13

Un exemplaire est à adresser au rectorat de l'académie de Strasbourg
Monsieur Dominique Willé

Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, chargé de mission pour les écoles européennes
Rectorat de l'académie de Strasbourg

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

PHOTO

Numen | | | | | | | | | | | | | | | | |

Corps : <small>(agrégé ; certifié)</small>	Discipline: de recrutement
Grade : <small>(classe normale, hors classe etc.)</small>	Échelon :

Nom d'usage: Nom de famille :

Prénoms :

Date de naissance : | | | | | | Lieu de naissance :

Adresse personnelle: Tél.

..... Port.

Code Postal | | | | | |

Commune Courriel :

Situation de famille

Marie(e)	Concubin(e)	Pacs	Célibataire	Divorce(e)	Veuf(ve)
----------	-------------	------	-------------	------------	----------

Nom d'usage du conjoint: Nom de famille du conjoint:

Est-il/elle fonctionnaire de l'EN ? Oui Non

Si oui, précisez : 1^{er} degré 2^d degré

Discipline : Numen du conjoint : | | | | | | | | | | | | | | | | |

Situation administrative
au moment du dépôt du dossier être titulaire et justifier de trois années de services effectifs dans la fonction

Position Activité Détachement Disponibilité Congé parental

Affectation (indiquez l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :

.....

Académie d'origine

Date de 1^{re} titularisation au MENESR : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ETAT DES SERVICES

À établir par ordre chronologique à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T.), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (N.T.). *Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps, les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées*

Corps	Qualité	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

Éléments de profil

A. - **Langues étrangères** (précisez le niveau **actuel** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de connaissance des langues étrangères.

Allemand						Anglais						Espagnol						Italien						
A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	

Autres langues :

B. - **Diplômes** -

-

C. - **Stages**

.....

Français Langue Étrangère

	année	durée		année	durée
<input type="checkbox"/> Belc			<input type="checkbox"/> Master FLE		
<input type="checkbox"/> Licence mention FLE			<input type="checkbox"/> Certification complémentaire FLS		
<input type="checkbox"/> Maîtrise FLE			<input type="checkbox"/> Autre :		

Tuic (techniques usuelles de l'information et de la communication)

Stages suivis /compétences :

.....

D.- **Expériences acquises au cours des dernières années** (cochez d'une croix, développez si nécessaire)

- Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu – année – nature)
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

E. - **Animation** (développez si nécessaire)

- Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :
-
-
-

Vœux

Dans la liste suivante, classez exclusivement le ou les seuls établissements dans lesquels vous souhaiteriez être affecté :

Belgique (Bruxelles I ; Bruxelles II ; Bruxelles III Bruxelles IV ; Mol) ; Pays-Bas (Bergen) ; Allemagne (Karlsruhe ; Munich ; Francfort)
Luxembourg (Luxembourg I ; Luxembourg II) ; Italie (Varèse) et Espagne (Alicante).

N°	Libelle établissement	N°	Libelle établissement
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7			

Dernières notes arrêtées

Note administrative :	/ 40	Note pédagogique :	/ 60	Date dernière inspection	_/_/___
-----------------------	------	--------------------	------	--------------------------	---------

Votre attention est tout particulièrement appelée sur la nécessité de vérifier l'exactitude de vos notes auprès du service des personnels du rectorat de votre académie, après réception de votre dossier aucune réclamation ne sera prise en compte.

Autres actes de candidatures (cochez les cases correspondantes)

- Mouvement inter-académique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	- Postes du réseau culturel et coopération	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- AEFE	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	- Postes dans les collectivités d'outre-mer	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- Autres étranger (hors AEFE)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non			

Pièces à joindre (le dossier de candidature ainsi que les pièces seront transmis en deux exemplaires)

(Les pièces seront numérotées)

- Lettre de motivation
- Curriculum détaillé
- Les 2 derniers rapports d'inspection et le dernier avis de notation
- Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées
- Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels des éléments de profil
- Pour les personnels détachés joindre le dernier arrêté de détachement

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À

le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature :

Avis des autorités hiérarchiques (Nom et qualité des signataires)

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct
(capacité d'adaptation, sens des relations humaines, implication dans la vie de l'établissement)

Après vérification je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements administratifs fournis par le candidat

À le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom, qualité

Signature

Avis motivé du recteur d'académie

À le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom, qualité

Signature

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales américaines

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature américaines – sessions 2019 et 2020

NOR : MENE1736189N

note de service n° 2017-196 du 8-1-2018

MEN - DGESCO - MAF 1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs de langue et littérature américaines des sections internationales américaines

Pour les sessions 2019 et 2020, la liste des œuvres obligatoires définies par le programme limitatif pour les épreuves spécifiques de langue et littérature américaines du baccalauréat, option internationale, est la suivante :

- une pièce de Shakespeare : *The Tempest* ;
- une œuvre de fiction en prose (romans ou recueils de nouvelles) : *The Scarlet Letter* de Nathaniel Hawthorne ;
- une pièce de théâtre écrite en anglais : *Intimate Apparel* de Lynn Nottage ;
- une sélection de huit poèmes choisis librement parmi les œuvres des quatre auteurs suivants : Langston Hughes, Rita Dove, Nikki Giovanni et Martin Espada ;
- une œuvre qui ne fait pas partie de la littérature américaine ou britannique : une sélection de cinq nouvelles choisies librement dans le recueil *Interpreter of Maladies* de Jhumpa Lahiri ;
- une œuvre non-romanesque écrite en anglais : *Stranger in the Village* de James Baldwin.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc Huart

Personnels

Mouvement

Mouvement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) - Année scolaire 2018-2019

NOR : MENH1732898N

note de service n° 2017-197 du 8-1-2017

MEN - DGRH E2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux cheffes et chefs de service (pour les personnels en services détachés) ; aux directrices et directeurs d'administration centrale

La mobilité des cadres du système éducatif, axe fort de la politique de l'encadrement, permet de renforcer les compétences et de diversifier les parcours professionnels par l'exercice de responsabilités dans des contextes et environnements variés. Elle est l'un des critères pris en compte pour l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur comme celles d'inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (IA-Daasen) ou d'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen). La mobilité est un facteur d'enrichissement des académies qui bénéficient ainsi de regards et savoir-faire renouvelés. Elle peut répondre aussi à des situations personnelles.

Au titre de la dernière rentrée scolaire, 138 IA-IPR ont formulé une demande de mutation. 51 % de ces demandes ont été satisfaites, la majorité correspondait à des vœux formulés sur postes initialement vacants.

La présente note de service précise les modalités du mouvement des IA-IPR en vue de la rentrée 2018, qui concerne l'ensemble des IA-IPR actuellement en fonction dans ce corps ainsi que les IA-IPR en position de détachement. Cette campagne sera gérée dans le cadre de la procédure de mobilité mise en place dans l'application Sirhen.

Tous les candidats, à l'exception des personnels affectés hors académie, devront saisir directement leur demande de mutation sur le portail Agent. Ce portail sera ouvert par vos soins lors du paramétrage du calendrier académique.

I. Principe général : la continuité du service

Je rappelle que pour des raisons de continuité du service, il est impératif d'avoir exercé au moins trois années dans son poste d'affectation avant de solliciter une mutation.

II. Les motifs particuliers de demande de mutation

Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées tiennent compte des demandes formulées par les intéressés et leur situation de famille conformément à l'article 60 du statut général des fonctionnaires (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).

Une priorité est notamment accordée :

- aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, aux fonctionnaires séparés pour des raisons professionnelles du partenaire avec lequel ils sont liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) lorsqu'ils produisent la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts ;
- aux fonctionnaires handicapés relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail ;
- aux fonctionnaires qui justifient du centre de leurs intérêts matériels et moraux (Cimm) dans une des collectivités régies par les articles 73 (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) et 74 (Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna) de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.

À l'appui de toute demande de mutation au titre des priorités légales définies à l'article 60 précité, il convient de fournir impérativement les pièces justificatives suivantes :

- fonctionnaires séparés pour des raisons professionnelles : préciser le nom, les fonctions et le lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire cosignataire d'un Pacs. Joindre une copie du livret de famille (pages concernant les époux et, le cas échéant, les enfants), du contrat de Pacs, du dernier avis d'imposition commune ainsi qu'un justificatif de son employeur ou, le cas échéant, de « Pôle emploi ».
- fonctionnaires handicapés : joindre une pièce attestant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) et un justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade.
- fonctionnaires bénéficiant d'un Cimm : joindre l'arrêté ou le document attestant cette situation.

Ces pièces devront être impérativement insérées, sous format numérisé, par les agents lors de la saisie de leur candidature dans le portail Agent.

Par ailleurs, si des raisons médicales autres que le handicap sont invoquées, les candidats devront joindre les pièces nécessaires à l'examen de leur demande.

À titre exceptionnel, la situation des stagiaires qui sollicitent leur mutation au titre des priorités légales précitées, pour des raisons familiales ou personnelles graves et avérées, pourra être examinée dans le cadre de cette procédure, après l'affectation des titulaires et en fonction des postes restés vacants.

III. Le dépôt des candidatures

1. Cas général : demandes de mutation des personnels affectés en académie et dans les collectivités d'outre-mer

Saisie des candidatures sur le portail Agent

Les personnels affectés en académie et dans les collectivités d'outre-mer (Com) doivent saisir directement leur candidature sur le portail Agent de l'application Sirhen du **vendredi 12 janvier** au **vendredi 16 février 2018 inclus (dates impératives)**, sur le site : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>.

La connexion au portail Agent est également possible via les Portails Arena ou Pléiade.

À titre transitoire pour l'année 2018, les candidats à la mobilité devront également vous transmettre une copie papier de leur demande en suivant la procédure décrite ci-dessous au point 2. Cas particulier : personnels affectés en académie et dans les Com n'ayant pas la possibilité de saisir leur candidature sur le portail Agent.

Important

Au-delà du vendredi 16 février 2018, aucune modification de la candidature ne sera possible.

Une plate-forme d'assistance pour le portail Agent recevra les demandes d'assistance des agents à compter du lundi 15 janvier 2018. Ils peuvent contacter la plate-forme :

- par téléphone au n° **vert 0800 100 600 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h**,
- par courriel à sirhen-portail-agent@ac-toulouse.fr.

2. Cas particulier : personnels affectés en académie et dans les Com n'ayant pas la possibilité de saisir leur candidature sur le portail Agent

Les personnels affectés en académie et dans les Com qui n'ont pu saisir leur candidature sur le portail Agent devront transmettre à leur vice-rectorat ou rectorat la fiche de vœux d'affectation (annexe 1 ci-jointe) complétée et accompagnée des pièces justificatives obligatoires **au plus tard le vendredi 16 février 2018 (date impérative)**.

Il appartient à chaque académie de saisir ces candidatures dans le module Sirhen ainsi que l'avis du recteur ou du vice-recteur concerné. Vous transmettez les fiches de vœux et les pièces justificatives au bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux **au plus tard le lundi 5 mars 2018**.

3. Demandes de mutation des personnels affectés hors académie

Les personnels affectés hors académie devront faire parvenir leur fiche de vœux (annexe 2 ci-jointe), pièces justificatives incluses, sous format numérisé, revêtue de l'avis de leur supérieur hiérarchique direct **au plus tard le jeudi 15 mars 2018 (date impérative)** par messagerie électronique à Madame Dominique Henriques (dominique.henriques@education.gouv.fr) et à Arnaud Barbier (arnaud.barbier@education.gouv.fr). Les candidatures seront saisies dans l'application Sirhen au niveau national (bureau DGRH E2-2).

4. Personnels détachés sur des emplois fonctionnels

Je vous précise que la mobilité sur les emplois fonctionnels d'IA-Dasen, d'IA-Daasen et de conseillers de

recteur fait l'objet d'une note de service spécifique. Ces emplois sont mis en ligne sur le site de la bourse interministérielle de l'emploi public (Biep), accessible sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr, rubrique concours, emplois, carrière - personnels d'encadrement - rechercher un emploi sur le site de la Biep.

IV. La formulation des vœux

La liste des postes d'IA-IPR offerts au mouvement pour la rentrée scolaire 2018 sera consultable en janvier 2018 sur le site Internet du ministère (www.education.gouv.fr, rubrique-concours, emplois, carrière - personnels d'encadrement - personnels d'inspection) et à partir du **vendredi 12 janvier 2018** sur le portail Agent.

Point d'attention :

Le nombre de vœux est limité à cinq académies mais toute mutation entraînant une nouvelle vacance, des postes non initialement vacants sont susceptibles de se découvrir en cours de mouvement. Il appartient aux IA-IPR d'en tenir compte dans l'élaboration de leur demande de mutation en postulant éventuellement sur des postes non déclarés vacants ou en indiquant « tout poste » au titre de l'un de leurs cinq vœux.

Afin de faciliter leur réintégration au sein de l'éducation nationale, **les IA-IPR en position de détachement ou de disponibilité** sont invités à formuler plusieurs vœux.

Disposition particulière relative aux postes avec mission nationale

Le service de l'encadrement recueillera l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale pour les postes comportant une mission à caractère national.

V. Communication des résultats

1. Cas général : personnels ayant saisi leur candidature sur le portail Agent

Les personnels ayant saisi leur candidature sur le portail Agent pourront consulter les résultats de leur demande de mobilité sur le portail Agent à l'issue de chacune des trois CAPN qui se tiendront au cours des mois de mai, juin et juillet 2018.

2. Cas particulier : personnels n'ayant pas saisi leur candidature sur le portail Agent

À l'issue de chacune des 3 CAPN, les résultats seront consultables sur le site Internet du ministère (www.education.gouv.fr, rubrique-concours, emplois, carrière - personnels d'encadrement - personnels d'inspection) Tout poste obtenu dans le cadre des vœux émis ne pourra être refusé. Cette règle se justifie par les répercussions de chaque situation individuelle sur le mouvement collectif.

Toutefois, des éventuelles demandes de révision d'affectation, à caractère tout à fait exceptionnel, pourront être étudiées par le bureau DGRH E2-2.

Important

Il est rappelé que l'ouverture des droits au remboursement des frais de changement de résidence occasionnés par les mutations relève de la seule compétence des recteurs ou des vice-recteurs.

Les services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire relative aux opérations de mouvement 2018.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray

Annexe 1

☞ Mouvement des IA-IPR - Personnel en académie ou dans une collectivité d'outre-mer - Voeux d'affectation

Annexe 2

☞ Mouvement des IA-IPR - Personnel hors académie uniquement - Voeux d'affectation

Mouvement des IA – IPR
Personnel en académie ou dans une collectivité d'outre-mer
Vœux d'affectation

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Nom d'usage :	Discipline ou spécialité :	
	Nom de famille :	Année du concours : <input type="checkbox"/> stagiaire <input type="checkbox"/> titulaire	
	Prénoms :	Année	
		<input type="checkbox"/> détaché(e) dans le corps des IA-IPR Date :	
Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/>	Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Profession du conjoint :	
Date et lieu de naissance :		Lieu d'exercice :	
Nombre d'enfant(s) à charge et âge :		Corps ① :	
Adresse personnelle :			
Téléphone : courriel :			
Portable :			
Adresse de vacances :			
Téléphone :			
Affectation actuelle :			
Préciser la date			
Préférences géographiques (rappel : ces vœux sont formulés à titre indicatif) :			
① ④			
② ⑤			
③			
<ul style="list-style-type: none"> - Motif de la demande, joindre impérativement en annexe la copie des pièces justificatives : rapprochement de conjoint (précision du nom, des fonctions et du lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire cosignataire d'un Pacs, copie du livret de famille, du contrat de Pacs, du dernier avis d'imposition commune, justificatif de son employeur ou de Pôle emploi) ; handicap (pièce attestant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi et justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera vos conditions de vie) ; centre d'intérêts matériels et moraux (arrêté ou document attestant cette situation) ; raisons médicales (certificats médicaux) 			
date :		signature :	
Avis du supérieur hiérarchique (en cas d'opposition à la mutation, expliciter les raisons par un avis circonstancié) :			
Très favorable <input type="checkbox"/>		Favorable <input type="checkbox"/>	
		Réservé <input type="checkbox"/>	
		Défavorable <input type="checkbox"/>	
date :		signature :	

Fiche à retourner au plus tard le vendredi 16 février 2018 à votre rectorat ou vice-rectorat

① Si le conjoint relève du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mouvement des IA-IPR
Personnel hors academie uniquement
Vœux d'affectation

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	Nom d'usage :	Discipline ou spécialité :
	Nom de famille :	Année du concours : <input type="checkbox"/> stagiaire <input type="checkbox"/> titulaire
	Prénoms :	Année <input type="checkbox"/> détaché(e) dans le corps des IA-IPR Date :
Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/>	Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	Profession du conjoint :
Date et lieu de naissance :		Lieu d'exercice :
Nombre d'enfant(s) à charge et âge :		Corps ① :
Adresse personnelle :		
Téléphone : courriel :		
Portable :		
Adresse de vacances :		
Téléphone :		
Affectation actuelle :		
Préciser la date.....		
Préférences géographiques (rappel : ces vœux sont formulés à titre indicatif) :		
①.....④.....		
②.....⑤.....		
③.....		
<ul style="list-style-type: none"> - Motif de la demande, joindre impérativement en annexe la copie des pièces justificatives : rapprochement de conjoint (précision du nom, des fonctions et du lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire cosignataire d'un Pacs, copie du livret de famille, du contrat de Pacs, du dernier avis d'imposition commune, justificatif de son employeur ou de « Pôle emploi ») ; handicap (pièce attestant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi et justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera vos conditions de vie) ; centre d'intérêts matériels et moraux (arrêté ou document attestant cette situation) ; raisons médicales (certificats médicaux) 		
date :		signature :
Avis du supérieur hiérarchique (en cas d'opposition à la mutation, expliciter les raisons par un avis circonstancié) :		
Très favorable <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>		
date :		signature :

Fiche à retourner au plus tard le jeudi 15 mars 2018 à :

MEN DGRH - Bureau DGRH E2-2

72 rue Regnault – 75243 Paris cedex 13

courriels : dominique.henriques@education.gouv.fr

arnaud.barbier@education.gouv.fr

Personnels

Publication de postes

Coordonnateurs pédagogique et ingénierie de formation et Mission de lutte contre le décrochage scolaire - année scolaire 2018-2019

NOR : MENH1700618V

avis

MEN - DGRH B2-2

Cinq postes de coordonnateurs pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que deux poste de chargés de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation, à pourvoir à compter de la rentrée scolaire 2018, sont à publier :

- dans l'académie d'Amiens : un poste de coordonnateur pédagogique et d'ingénierie de formation (15 heures dans un centre de d'information et d'orientation et 21 heures en établissement scolaire) au LP Montaigne d'Amiens ;
- dans l'académie de Créteil : un poste de coordonnateur conseil pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire rattaché administrativement au rectorat de l'académie de Créteil ;
- dans l'académie de Dijon : un poste de coordonnateur conseil pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire (temps plein) ;
- dans l'académie de Lille : un poste de coordonnateur conseil pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- dans l'académie de Nice : deux postes de coordonnateurs départementaux formateurs insertion (un dans le département du 06 et un dans le département du 83) ;
- dans l'académie de Poitiers : un poste de coordonnateur conseil pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Modalités de dépôt des candidatures

Les personnels déposeront leur candidature auprès de l'académie qu'ils souhaitent rejoindre à l'aide de l'imprimé joint dans le cadre de la note de service n° 2017-166 du 6 novembre 2017 relative à la mobilité des personnels enseignants du second degré pour la rentrée 2018.

Les candidatures, accompagnées d'un CV, seront à adresser par la voie hiérarchique et devront revêtir l'avis du recteur de l'académie d'exercice.

Le dossier complet sera adressé au recteur de l'académie d'exercice, au plus tard le jeudi 25 janvier 2018.

Les candidatures, revêtues de l'avis du recteur de l'académie d'exercice, seront envoyées au recteur de la (des) académie(s) demandée(s), au plus tard le lundi 12 février 2018.

Annexe 1

[Fiche de poste ECPIF - Académie d'Amiens](#)

Annexe 2

[Fiche de poste Coordonnateur conseil pour la MLDS - Académie de Créteil](#)

Annexe 3

[Fiche de poste Coordonnateur départementale de la MLDS - Académie de Dijon](#)

Annexe 4

↳ Fiche de poste Coordonnateur de la MLDS - Académie de Lille

Annexe 5

↳ Fiche de poste Coordonnateur formation insertion - Académie du Var

Annexe 6

↳ Fiche de poste Coordonnateur formation insertion - Académie de Nice

Annexe 7

↳ Fiche de poste Coordonnateur de la MLDS - Académie de Poitiers



Fiche de poste

**MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

Intitulé : Enseignant ou enseignante
chargé(e) de coordination pédagogique et
d'ingénierie de formation (ECPIF)

<p>Mission principale</p>	<p>Dans la cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) l'enseignant ou l'enseignante chargé(e) de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation exerce en priorité une activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation auprès des équipes éducatives, de direction et d'encadrement. De plus, il ou elle accompagne les jeunes sans solutions.</p> <p>Ses obligations de service sont de 36 heures pendant l'année scolaire avec une permanence de 3 semaines pendant les vacances (les 2 semaines qui suivent la sortie des élèves et la semaine qui précède la rentrée des élèves). Les 36 heures sont réparties comme suit : 15 heures dans un centre d'information et d'orientation et 21 heures en établissement scolaire.</p>
<p>Activités</p>	<p>Au CIO, l'ECPIF est rattaché au dispositif d'accueil et d'accompagnement, sous l'autorité du Directeur de CIO. Il ou elle effectue les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'animation de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ; - la prévention des sorties sans qualification, en liaison avec le groupe de prévention du décrochage scolaire des établissements du bassin d'éducation et de formation ; - l'accompagnement des jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage. <p>En établissement, il ou elle assure la fonction de coordonnateur et de professeur principal de l'action d'accueil et de mobilisation vers la qualification dite « compétences + ». Dans ce cadre, et sous l'autorité du chef d'établissement, il ou elle exerce notamment les activités d'ingénierie de formation, de coordination pédagogique et d'accompagnement personnalisé des élèves. Il ou elle assure pour partie la formation des élèves ainsi que le suivi des stages en entreprise.</p>

Compétences	<p>Préparer, organiser et animer des réunions.</p> <p>Conduire des entretiens.</p> <p>Animer des formations ou des actions de sensibilisation en direction des équipes éducatives et des partenaires.</p> <p>Développer et animer des partenariats.</p> <p>Concevoir et évaluer une action de formation.</p> <p>Collaborer à l'élaboration des projets d'action et au recrutement des intervenants.</p> <p>Identifier et rechercher des financements, co-financements, aides ponctuelles.</p> <p>Assurer le suivi financier et administratif de l'action.</p> <p>Participer à la conception et à l'animation, au sein d'équipes pluri-professionnelles, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux jeunes de construire leur projet de formation et leur orientation.</p> <p>Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des publics de jeunes en situation de décrochage.</p> <p>Contribuer à la maîtrise par les jeunes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.</p> <p>Favoriser chez les élèves l'acquisition progressive de la plus grande autonomie possible, et le développement d'une image positive d'eux-mêmes, pour qu'ils accomplissent dans les meilleures conditions leur parcours de formation.</p> <p>Niveau requis : Bac +3</p>
--------------------	---



Fiche de poste

coordonnateur conseil pour la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Place du poste dans l'organisation	<p>Le candidat ou la candidate est affecté(e) au rectorat de Créteil qui est son employeur.</p> <p>Il ou elle exerce ses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie—directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) du département d'exercice ➤ sous la responsabilité directe du chef d'établissement, responsable du réseau Formation-Qualification-Emploi (Foquale) de rattachement ➤ sous l'autorité administrative du chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) <p>Son rattachement administratif est situé au rectorat.</p>
Lieu d'exercice	Département et district d'exercice attribué par le rectorat de Créteil
Missions & activités principales	<p>Personnel dédié de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, le coordonnateur conseil MLDS ou la coordonnatrice conseil MLDS développe au sein de son territoire de rattachement (district-réseau Foquale) une mission de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation pour mettre en place des actions dans les champs de la prévention, de l'intervention ou de la remédiation et permettre ainsi le retour dans un parcours de formation ou d'insertion de jeunes en situation de décrochage scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ À partir de l'analyse des besoins de son territoire de rattachement, elle ou il intervient auprès des établissements, responsables du réseau Foquale et de la PSAD pour la réalisation, le suivi et l'évaluation d'actions de prévention, d'intervention et de remédiation. Elle ou il participe au développement de partenariats avec des instances publiques et/ou privées. ➤ Il ou elle met en œuvre et coordonne des actions spécifiques (pôle de remobilisation, Morea, etc.) pour des jeunes repérés en situation de décrochage scolaire. ➤ Il ou elle prend en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire sous la forme de face-à-face pédagogique adapté (action de formation, accompagnement personnalisé, etc.). ➤ Il ou elle organise des d'actions d'animation et de formation en direction des équipes éducatives et pédagogiques de son territoire. <p>Ces missions et activités sont soumises aux axes des orientations académiques et départementales de la lutte contre le décrochage scolaire</p>
Compétences et qualités requises	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance du système éducatif, des politiques éducatives et des dispositifs de formation et d'insertion. ➤ Connaissance du fonctionnement des établissements. ➤ Connaissance des activités d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. ➤ Connaissance des problématiques scolaires en général, de la question du

	<p>décrochage scolaire et des publics en difficulté en particulier.</p> <p>Savoir faire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à mettre en œuvre des méthodes de l'ingénierie de formation : analyse des besoins, définition des objectifs, des modalités pédagogiques et d'évaluation, recherches de financements, suivi, bilan qualitatif et financier, etc. ➤ Capacité à construire des parcours individualisés de formation. ➤ Capacité pour le travail en équipe et le développement du partenariat. ➤ Capacité à impulser et à animer des réunions et des groupes de travail. ➤ Capacité à conduire des entretiens d'information, de conseil, de régulation, de recrutement. ➤ Maîtrise des outils bureautique (Word, Excel, Powerpoint). <p>Savoirs être</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualités relationnelles et de communication ➤ Qualités d'adaptation, de réactivité ➤ Sens de l'organisation ➤ Respect de la confidentialité
Contraintes particulières et obligations	Déplacements fréquents en Île-de-France.
Conditions d'accès à l'emploi	Bac+3 obligatoire
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mission de lutte contre le décrochage scolaire (référentiel d'activité et de compétences « d'enseignement, de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation », les ORS (Obligations réglementaires de services), la certification, le régime de rémunération accessoire, la mobilité des Personnels MLDS) : circulaire n° 2016-212 du 30 décembre 2016 (B.O.E.N. n° 1 du 5 janvier 2017) ➤ Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : texte du 13-7-2016 (B.O.E.N. n° 29 du 21 juillet 2016) ➤ Réseaux Formation-Qualification-Emploi (Foquale) : circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013 (B.O.E.N. n° 14 du 4 avril 2013)
Obligations de service	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 39 h par semaine sur l'ensemble de l'année scolaire




**MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

Fiche de poste

Coordonnateur départemental de la MLDS Département de la Nièvre

Place du poste dans l'organisation	Le candidat ou la candidate est affecté(e) au rectorat de l'académie de Dijon, son employeur. Le rattachement administratif du poste est basé au rectorat. Il ou elle exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de la rectrice et l'autorité fonctionnelle de la Dasen, représentée par l'IEN-IO.
Situation du poste et lieu d'exercice	Poste à pourvoir à la rentrée 2018 et localisé à Nevers (DSDEN et/ou Lycée Jules Renard).
Quotité	Temps plein.
Exigences et obligations du poste	Déplacements dans tout le département de la Nièvre, et en Côte d'Or sur sollicitation de la correspondante académique décrochage (CAD) ou de la Csaio dans le cadre de la MLDS.
Finalité du poste	Coordination départementale de la MLDS de la Nièvre. Ingénierie du dispositif départemental de lutte contre le décrochage et de mise en œuvre de la persévérance scolaire. Opérationnalité du réseau Foquale départemental : conseil et contribution au comité de pilotage départemental du réseau. Développement et entretien des relations partenariales et interinstitutionnelles.

<p>Principales activités du poste</p>	<p>Le coordonnateur départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulse et accompagne l'évolution des dispositifs de la MLDS pour répondre aux besoins du territoire, il/elle développe l'offre de rattachement en lien avec le Darfi et le droit au maintien • Anime l'équipe départementale de la MLDS. • Participe au conseil et à l'animation du comité de réseau Foquale départemental. • Élabore des outils, analyses, synthèses et statistiques départementales. • Contribue au développement des relations partenariales, notamment à la coopération entre les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs et les réseaux Foquale. • Organise des actions d'animation et de sensibilisation en direction des équipes pédagogiques et éducatives de son département, en lien avec les coordonnateurs MLDS de bassin • Participe au comité technique du portail académique numérique. des acteurs de la lutte contre le décrochage (projet FSE en lien avec le Cafoc) et contribue au groupe opérationnel de production (il/elle produit, répertorie et met à jour des ressources pour ce portail en cours de construction. <p>Toutes ces activités sont soumises aux axes des orientations académiques et départementales de la lutte contre le décrochage et comportent un caractère évolutif. Elles sont réalisées en collaboration étroite avec l'IEN-IO en charge de la mise en œuvre départementale de la politique de lutte contre le décrochage.</p>
<p>Capacités, connaissances et qualités requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation, animation, conduite de réunions, rédaction de notes de synthèse et projets. ▪ Management, conseil aux équipes pédagogiques. ▪ Capacité à mettre en œuvre de l'ingénierie de formation : analyse des besoins, définition des objectifs, des modalités pédagogiques et d'évaluation, recherches de financements, suivi, bilan qualitatif et financier, etc. ▪ Capacité pour le travail en équipe, l'impulsion de groupe de travail et le développement du partenariat. ▪ Maîtrise des outils bureautique (Word, Excel, Powerpoint). <p style="text-align: center;">❖</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du système éducatif, des politiques éducatives et des dispositifs de formation initiale, de formation continue et d'insertion. ▪ Connaissance du fonctionnement des établissements. ▪ Connaissance des problématiques scolaires en général, de la question du décrochage scolaire et des publics en difficulté en particulier. <p style="text-align: center;">❖</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualités relationnelles et de communication. ▪ Qualités d'adaptation, de réactivité. ▪ Sens de l'organisation. ▪ Loyauté. ▪ Initiative, autonomie, sens du service public.

Académie de Lille	 <p style="text-align: center;">FICHE DE POSTE</p> <p style="text-align: center;">Intitulé : Coordonnateur de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)</p>
Contexte	<p>La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. Pour relever ce défi majeur, l'académie de Lille s'appuie sur deux projets européens (dispositifs Perseval et IEJ – Initiative pour l'emploi des jeunes), dédiés respectivement à la prévention et à la remédiation.</p> <p>La MLDS est une mission partagée par l'ensemble des acteurs du système éducatif, en lien avec le SPRO (Service public régional de l'orientation). Elle nécessite un travail en réseau, tout particulièrement au sein du réseau Formation Qualification Emploi (Foquale).</p> <p>En résidence administrative en centre d'information et d'orientation (CIO), le Coordonnateur ou la coordonnatrice de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de CIO. Il ou elle est intégré à une équipe de 2 à 5 coordonnateurs ou coordonnatrices selon la taille du bassin. Il est soumis à une obligation réglementaire de service hebdomadaire de 39 heures sur l'ensemble de l'année scolaire.</p>
Missions/ activités principales	<p>Les missions du Coordonnateur MLDS (CMLDS) se déclinent autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Repérer et accueillir ;</i> • <i>Remobiliser et accompagner ;</i> • <i>Conseiller, coordonner et former ;</i> • <i>Évaluer.</i> <p>Le ou la CMLDS positionne son champ d'actions dans la mise en place et l'accompagnement de dispositifs de prévention et de remédiation dans le cadre du réseau Foquale.</p> <p><u>Les principales activités sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des conseils en ingénierie de formation et accompagner les équipes éducatives dans la conception et le suivi des actions, en lien avec le projet de bassin du réseau Foquale. • Animer des séquences pédagogiques dans les établissements publics locaux d'enseignement porteurs d'actions MLDS. • Repérer, accueillir et établir des relations avec les jeunes décrocheurs et leurs familles. • Conduire les entretiens de situation et de suivi et proposer une réponse adaptée aux besoins de chaque jeune repéré. • Élaborer pour chaque jeune un projet individualisé d'orientation et/ou professionnel, en visant la sécurisation de son parcours (accès à la formation, la qualification ou l'insertion). • Collaborer à la formation des acteurs.
Profil recherché (compétences attendues)	<p>Expérience dans le domaine de l'ingénierie de formation ou de la coordination pédagogique.</p> <p>Aptitude à travailler en équipe.</p> <p>Connaissance du système éducatif et des dispositifs existants de Lutte contre le Décrochage Scolaire.</p> <p>Maîtrise des techniques d'entretien.</p> <p>Qualités relationnelles et de communication.</p> <p>Anticipation et disponibilité.</p>
Contacts :	<p>Monsieur Dominique Leveque, Chef du SAIO ce.saio@ac-fille.fr Anne-Marie Coulon, Chargée de mission décrochage ce.ppld@ac-lille.fr</p>



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE**

Fiche de poste
Coordonnateur formateur insertion (CFI)
Lieu d'exercice : département des Alpes Maritimes

<p>Mission principale</p>	<p>Dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage, en lien direct avec le chef d'établissement, responsable du réseau Foquale, le directeur du CIO et le coordonnateur départemental CFI participe</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'identification des besoins au niveau d'un bassin d'éducation et de formation (BEF) ; - à la mise en place de solutions aussi bien à travers des actions spécifiques que des parcours individualisés pour les élèves. <p>Il ou elle accompagne les jeunes sans solution. Il ou elle a aussi une mission de conseil et d'ingénierie.</p>
<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il ou elle conçoit en équipe et propose des actions adaptées aux besoins de son BEF dans le cadre de l'appel à projet MLDS. - Il ou elle assure la coordination pédagogique, le bon déroulement des actions. - Il ou elle assure pour partie la formation des jeunes en particulier sur le travail autour du projet professionnel. - Il ou elle accompagne les jeunes dans la construction de leur parcours en collaboration avec les partenaires de l'orientation et de la formation. - Il ou elle participe aux réunions, notamment du réseau Foquale et de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (Psad). - Il ou elle doit être un appui technique aux EPLE dans le domaine de la lutte contre le décrochage. - Il ou elle évalue l'ensemble des activités.
<p>Compétences principales</p>	<p>Maîtriser la conduite d'entretiens. Savoir analyser la situation et assurer le positionnement des jeunes. Être capable de construire des parcours individualisés de formation. Connaître le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Se tenir informer des évolutions techniques et pédagogiques dans son domaine. Travailler en équipe et savoir se situer dans la hiérarchie. Concevoir, suivre et évaluer des actions de formation. Adapter son enseignement et ses actions éducatives à la diversité et à l'évolution des publics. Être un appui technique aux EPLE et être force de proposition. Maîtriser les outils informatiques et les langages des réseaux sociaux. Avoir le sens de l'organisation.</p>
<p>Conditions d'accès à l'emploi</p>	<p>Enseignants ou enseignantes d'éducation et psychologue de l'éducation nationale titulaires exerçant la totalité de leur service pour la MLDS et les professeurs ou professeurs titulaires de la section coordination pédagogique et ingénierie de formation (CPIF).</p>
<p>Document de référence</p>	<p>Référentiels d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, B.O.E.N. du 21 juin 2016.</p>



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de poste

MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Coordonnateur formateur insertion (CFI)

Lieu d'exercice : département du Var

Mission principale	<p>Dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage, en lien direct avec le chef d'établissement, responsable du réseau Foquale, le directeur CIO et le coordonnateur départemental (CFI) participe</p> <ul style="list-style-type: none">- à l'identification des besoins au niveau d'un bassin d'éducation et de formation (BEF) ;- à la mise en place de solutions aussi bien à travers des actions spécifiques que des parcours individualisés pour les élèves. <p>Il ou elle accompagne les jeunes sans solution. Il ou elle a aussi une mission de conseil et d'ingénierie.</p>
Activités principales	<ul style="list-style-type: none">- Il ou elle conçoit en équipe et propose des actions adaptées aux besoins de son BEF dans le cadre de l'appel à projet MLDS.- Il ou elle assure la coordination pédagogique, le bon déroulement des actions.- Il ou elle assure pour partie la formation des jeunes en particulier sur le travail autour du projet professionnel.- Il ou elle accompagne les jeunes dans la construction de leur parcours en collaboration avec les partenaires de l'orientation et de la formation.- Il ou elle participe aux réunions, notamment du réseau Foquale et de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).- Il ou elle doit être un appui technique aux EPLE dans le domaine de la lutte contre le décrochage.- Il ou elle évalue l'ensemble des activités
Compétences principales	<p>Maîtriser la conduite d'entretiens Savoir analyser la situation et assurer le positionnement des jeunes Être capable de construire des parcours individualisés de formation Connaître le socle commun de connaissances, de compétences et de culture Se tenir informer des évolutions techniques et pédagogiques dans son domaine Travailler en équipe et savoir se situer dans la hiérarchie Concevoir, suivre et évaluer des actions de formation Adapter son enseignement et ses actions éducatives à la diversité et à l'évolution des publics Être un appui technique aux EPLE et être force de proposition Maîtriser les outils informatiques et les langages des réseaux sociaux Avoir le sens de l'organisation</p>
Conditions d'accès à l'emploi	<p>Enseignants ou enseignantes d'éducation et psychologue de l'éducation nationale titulaires exerçant la totalité de leur service pour la MLDS et les professeurs ou professeures titulaires de la section coordination pédagogique et ingénierie de formation (CPIF).</p>
Document de référence	<p>Référentiels d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, B.O.E.N. du 21 juin 2016.</p>

Professeur coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Identification du poste

<i>Intitulé du poste</i>	Professeur coordonnateur au sein d'un pôle de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
<i>Emploi-type</i>	Enseignant ou enseignante
<i>Catégorie</i>	A

Positionnement du poste

<i>Rôle et organisation du service de rattachement</i>	Service académique de l'information, de l'insertion et de l'orientation (SAIO)
<i>Localisation géographique du poste</i>	Lycée professionnel Atlantique à Royan (Charente-Maritime) – Académie de Poitiers
<i>Liaison hiérarchique</i>	La cheffe d'établissement

Activités principales du poste

Vous assurez l'ingénierie de formation, la coordination pédagogique, éducative et le suivi d'actions personnalisées autour de la prévention des interruptions de parcours de formation, sous statut scolaire et de la remédiation/remobilisation de jeunes âgés de plus de 16 ans en voie de décrochage ou sans solution.

1. Ingénierie de formation

- Vous assurez l'organisation et le fonctionnement des modules en fonction des besoins du jeune ;
- Vous élaborez le projet pédagogique de l'action et notamment les modalités de personnalisation des parcours et d'alternance adaptées, en collaboration avec le chef d'établissement et conformément au cahier des charges des pôles de la MLDS ;
- Vous prévoyez, suivez et évaluez les moyens pédagogiques, financiers et administratifs pour la réalisation de l'action en relation étroite avec le chef d'établissement.

2. Coordination pédagogique et éducative

- Vous mettez en œuvre et en cohérence les actions adaptées aux besoins du jeune ;
- Vous construisez et animez un réseau de collaborateurs et de partenaires internes et externes.

3. Formation et accompagnement des élèves

- *Dans le Pôle de la MLDS :*

- Vous assurez le positionnement du jeune, avec le Psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN), dans l'entretien initial chaque fois que cela est possible ;
- Pendant la période d'observation de trois semaines, vous travaillez sur son projet afin de construire avec lui son parcours à venir ;
- A l'issue de la période d'observation, vous l'accompagnez de façon personnalisée dans son parcours : construction et réalisation de son projet, socialisation, recherche de solutions adaptées visant une qualification ;
- Vous intervenez dans son parcours pédagogique et éducatif.

- *Dans les établissements :*

- Vous contribuez à l'ingénierie de formation pour l'élaboration et la mise en place de parcours personnalisés en appui aux référents décrochage scolaire.

4. Évaluation pédagogique et éducative

- Vous organisez l'évaluation des savoirs, savoir-faire et savoir-être du jeune tout au long de son parcours ;
- Vous assurez l'évaluation de l'action mise en place à l'aide d'indicateurs, en lien avec les autorités académiques ;
- Vous assurez les enquêtes de suivi des pôles de la MLDS.

Connaissances

Compétences en matière de pédagogie différenciée
Bonne connaissance du système éducatif et ses enjeux
Expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

Savoir-faire

Transmettre un savoir, une technique
Évaluer
Travailler en équipe
Mener une veille

Savoir-être

Autonomie et sens de l'organisation
Qualités relationnelles
Disponibilité et mobilité
Créativité et réactivité

Prérequis

<i>Niveau de diplôme</i>	Titulaire du CPIF
--------------------------	-------------------

Candidature

<i>Profil du candidat</i>	Titulaire
<i>Contenu du dossier de candidature et mode de transmission</i>	Voir annexe IX (Dépôt et transmission des candidatures) de la note de service n° 2017-166 du 6-11-2017 publiée au Bulletin officiel spécial n° 2 du 9-11-2017
<i>Contact</i>	DPE – Rectorat académie de Poitiers – 22 rue Guillaume VII le Troubadour – CS 40625 – 86022 Poitiers Cedex Courriel : dpe@ac-poitiers.fr

Mouvement du personnel

Nomination

Inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1733612D

décret du 28-12-2017 - J.O. du 30-12-2017

MEN - MESRI - BGIG

Par décret du Président de la République en date du 28 décembre 2017, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe :

- Catherine Moreau (2e tour) ;
- Philippe Bézagu (3e tour) ;
- Éric Dutil (4e tour).